



# PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

---

# LES BONS GESTES

---

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



DOCUMENT  
À CONSERVER

## SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? ..... 3



### LES RISQUES NATURELS

LES INONDATIONS ..... 4

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ..... 6

LES RISQUES CLIMATIQUES ..... 8



### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

LE RISQUE INDUSTRIEL ..... 10

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES ..... 12



### LE RISQUE SANITAIRE

LE RISQUE DE PANDÉMIE GRIPPALE ..... 14



## ÉDITO

Chères Spinassiennes, chers Spinassiens,

Comme toutes les autres communes, la ville d'Épinay-sur-Seine est soumise à un certain nombre de risques naturels ou industriels. La responsabilité des élus est de prévenir ces dangers, d'assurer l'alerte des Spinassiens, mais aussi l'information et le soutien aux habitants.

En éditant aujourd'hui son DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), la Ville s'engage dans une démarche de prévention.

Ce livret définit et récapitule les principales menaces auxquelles Épinay-sur-Seine peut être confrontée. Il est destiné à vous informer sur les risques existants, sur leurs conséquences, sur les mesures à prendre pour s'en protéger et sur les bons réflexes à adopter en cas de danger avéré.

Ce guide est donc un vrai outil de sensibilisation, facile d'accès, concis et pratique.

La sécurité passe par la connaissance des phénomènes qui pourraient survenir. Le DICRIM contribue à cette prise de conscience individuelle.

C'est ainsi que le principe de précaution prendra tout son sens. C'est ainsi que nous pourrons mieux lutter ensemble contre ces risques.

Bien cordialement.

**Hervé Chevreau**

Maire d'Épinay-sur-Seine

Conseiller général de la Seine-Saint-Denis

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

**C'est un événement rare et d'une gravité importante : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.**

Il existe trois grandes familles de risque :

### 1 - LE RISQUE NATUREL

Il découle de phénomènes géologiques ou climatiques aléatoires. Il s'agit des tempêtes, des mouvements de terrain, des crues, des avalanches, des feux de forêt, des séismes...

### 2 - LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

C'est la menace d'un accident dû à la défaillance d'un système potentiellement dangereux. Il comprend le risque industriel, nucléaire, aérien, biologique, les transports de matières dangereuses...

### 3 - LE RISQUE SANITAIRE

C'est un danger immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

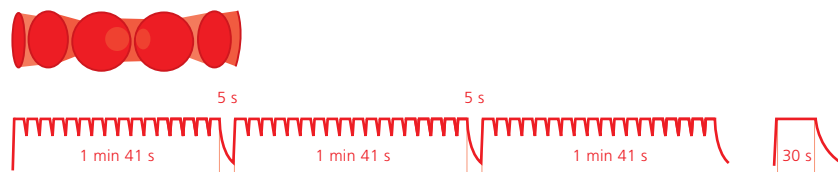
## L'ALERTE EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE

### DÉBUT D'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique : trois sonneries modulées de 1 min 41 secondes, espacées de 5 secondes de silence.

### FIN D'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes.



Signal national d'alerte

Signal national de fin d'alerte



## LES RISQUES NATURELS

### LES INONDATIONS



**Une inondation est une submersion, plus ou moins rapide d'une zone, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies durables et importantes.**

Du fait de sa topographie, Épinay-sur-Seine est légèrement exposée aux risques de crue, notamment les bords de Seine. Les points bas de la commune peuvent aussi être inondés par ruissellement lors de précipitations intenses provoquant une saturation du réseau d'assainissement pluvial.

#### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

- La construction est réglementée par le Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé en 2007.
- Les niveaux d'alerte « crues » sont surveillés en temps réel via le site [www.vigicrues.fr](http://www.vigicrues.fr), notamment en cas de fortes précipitations.
- La Préfecture est chargée de donner l'alerte en cas de pluviométrie ou de crues exceptionnelles et a élaboré un Plan de Secours Spécialisé Inondation Zonal (PSSIZ).
- Le Maire d'Épinay-sur-Seine a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde pour diriger les interventions de proximité.

#### LES BONS RÉFLEXES

##### AVANT

Lorsqu'un avis d'inondation ou de crue est émis :

- Surélevez les meubles et objets pouvant être au contact de l'eau.
- Fermez et colmatez les entrées possibles de l'eau (portes et fenêtres).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Mettez en sécurité les objets de valeur et les produits toxiques.

- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio : France Inter 87.8 FM.
- Suivez les consignes données par les autorités.
- Si vous devez évacuer, fermez à clé en partant et informez la mairie.

##### PENDANT

- Restez informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio : France Inter 87.8 FM.
- Montez à l'étage et manifestez-vous à la fenêtre pour les secours.
- Tenez-vous prêt à être évacué par les services de secours.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité et pris en charge par les enseignants et la Ville.

##### APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces inondées.
- Activez le chauffage pour faciliter le séchage.
- Ne rétablissez l'électricité que lorsque l'installation est sèche.
- Ne consommez l'eau du robinet que si la mairie a confirmé qu'elle est potable, sinon la faire bouillir avant consommation.



FERMER L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ



ÉCOUTER LA RADIO



MONTER À L'ÉTAGE

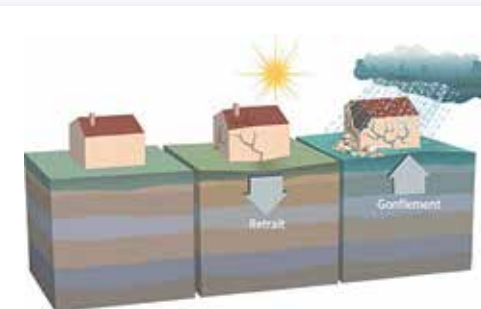


NE PAS ALLER  
CHERCHER LES ENFANTS



## LES RISQUES NATURELS

## LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



**Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion, favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.**

Épinay-sur-Seine est exposée à des phénomènes de retrait/gonflement des roches argileuses, qui agissent comme des éponges. En période sèche, la roche se rétracte ; en période humide, la roche gonfle. Compte tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour les habitants mais des dégâts parfois importants sur les bâtiments : fissures, distorsions de portes et de fenêtres... La stabilité des constructions doit donc être surveillée.

### LES SECTEURS CONCERNÉS

Depuis 1991, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ont recensé 25 événements de ce type sur la commune, notamment dans les quartiers du Cygne d'Enghien et d'Orgemont.

Actuellement, aucune méthode scientifique ne permet de prévoir avec exactitude le moment où surviendra un mouvement de terrain. L'alerte est aléatoire et parfois impossible. Il est donc important de connaître les consignes de sécurité.

### LES BONS RÉFLEXES

#### AVANT

→ Avant de construire, consultez auprès de la mairie les cartes de zones à risque et le Plan Local d'Urbanisme.

→ Ne faites jamais de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste.

#### PENDANT

- Restez informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio : France Inter 87.8 FM.
- Si le bâtiment s'écroule, évacuez au plus vite et ne revenez pas sur vos pas.
- Surveillez l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées et la stabilité du bâtiment.

#### APRÈS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dommages. En cas de fissures, prévenez le service hygiène de la Ville.
- Informez les autorités et respectez les consignes de sécurité qui vous sont données.
- Surveillez l'évolution des dégâts.



FUIR L'ÉBOULEMENT



ÉCOUTER LA RADIO





## LES RISQUES NATURELS

## LES RISQUES CLIMATIQUES



**Il s'agit de phénomènes exceptionnels du type : tempête, forte précipitation, orage, neige, verglas, grand froid ou canicule.**

Comme l'ensemble du territoire français, la commune d'Épinay-sur-Seine est exposée aux phénomènes climatiques exceptionnels. Les aléas identifiés sont la canicule, les tempêtes, les fortes précipitations, les orages violents, la neige et le verglas.

### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

- Des cartes de vigilance diffusées quotidiennement par Météo France indiquant les dangers potentiels.
- Un plan départemental de gestion de la canicule.
- Un plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) en cas de conditions climatiques exceptionnelles.
- Un Plan Communal de Sauvegarde pour diriger les interventions de proximité.

### LES BONS RÉFLEXES

#### AVANT

- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets.
- Suivez les consignes données par les autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité et pris en charge par les enseignants et la Ville.

#### PENDANT

- Restez informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio : France Inter 87.8 FM.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Limitez vos déplacements.

#### APRÈS

- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne montez ni sur les toits, ni sur les arbres fragilisés.
- Faites attention aux fils électriques tombés à terre.



ÉCOUTER LA RADIO



FERMER  
LES VOILETS



LIMITER VOS  
DÉPLACEMENTS



NE PAS ALLER  
CHERCHER LES ENFANTS



NE PAS SORTIR



NE PAS MONTER  
SUR LES TOITS



## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### LE RISQUE INDUSTRIEL



**C'est un événement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.**

Située au sud d'Épinay-sur-Seine, la commune de Gennevilliers accueille un dépôt pétrolier. Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dite SEVESO seuil haut.

#### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

Stockant des produits présentant une certaine dangerosité, le dépôt pétrolier de Gennevilliers a pris plusieurs mesures pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du site industriel :

- un plan de formation à la sécurité pour ses personnels ;
- un Plan d'Opération Interne (POI) permettant une grande réactivité en cas d'incident ;
- un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

En cas d'événement accidentel dépassant l'enceinte du dépôt pétrolier :

- l'exploitant alerte les populations riveraines en actionnant la sirène « PPI » ;
- le Préfet déclenche le PPI ;
- le Maire d'Épinay-sur-Seine active le Plan Communal de Sauvegarde.

#### LES BONS RÉFLEXES

##### AVANT

Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes.

##### PENDANT

- Dès l'audition des sirènes :
  - si vous êtes en voiture, rejoignez rapidement un bâtiment ;
  - si vous êtes à l'extérieur, entrez dans le bâtiment le plus proche ;
  - si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, fermez les portes, les fenêtres, les volets et les ventilations.
- Restez informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio : France Inter 87.8 FM.
- Suivez les consignes données par les autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité et pris en charge par les enseignants et la Ville.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.
- Ne sortez qu'en cas de force majeure.

##### APRÈS

- Si vous avez été blessé, appelez sans tarder le SAMU (15 ou 112).



FERMER  
LES VOILETS



ENTRER DANS  
UN BÂTIMENT



NE PAS ALLER  
CHERCHER LES ENFANTS



CALFEUTRER  
LES FENÊTRES



ÉCOUTER LA RADIO



## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

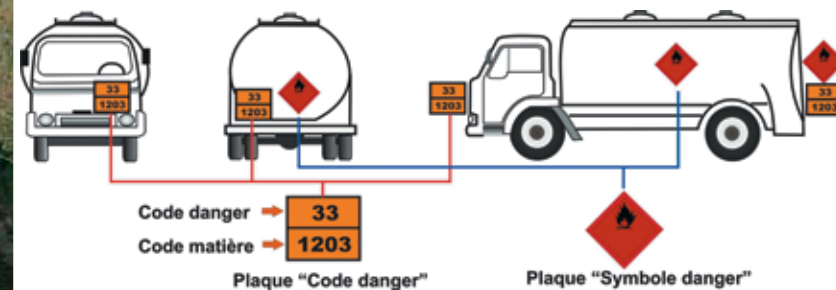
**Ce risque correspond aux transports de transit ou de desserte de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.**

Ce risque résulte d'un accident se produisant pour différentes causes (collision, renversement, incident technique...). L'accident peut alors prendre une forme identique à ce que l'on rencontre lors d'un risque industriel : à savoir une explosion, un incendie, une pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol. Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur l'homme (traumatismes, brûlures...), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication...) et sur l'environnement (pollution de la nappe phréatique...).

#### LES BONS RÉFLEXES

##### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Prévenez les secours (tél. : 18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) en donnant :
  - le lieu exact ;
  - le moyen de transport (poids lourd...);
  - le nombre approximatif de victimes ;
  - les numéros apposés sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière gauche du véhicule ;
  - la nature du sinistre (feu, émanation, fuite, explosion...).
- Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'incendie, tout en évitant le contact avec le produit incriminé.
- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible.



##### SI UN NUAGE TOXIQUE VIENT DANS VOTRE DIRECTION

- Quittez les lieux rapidement en allant dans le sens opposé à la progression du nuage.
- Suivez les consignes données par les autorités.

##### SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les ventilations. Ou, si l'ordre est donné, quittez rapidement la zone.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité et pris en charge par les enseignants et la Ville.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours.
- Suivez les consignes données par les autorités.



EN CAS DE FUITE  
S'ÉLOIGNER



ENTRER DANS  
UN BÂTIMENT



FERMER  
LES VOILETS



CALFEUTRER  
LES FENÊTRES



NE PAS  
TÉLÉPHONER



NE PAS ALLER  
CHERCHER LES ENFANTS



NI FLAMME,  
NI CIGARETTE



## LE RISQUE SANITAIRE

### LE RISQUE DE PANDÉMIE GRIPPALE

**Virus H1N1, variole, Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS)... Face à ces maladies, la population doit pouvoir être protégée et les services publics continuer de fonctionner.**

Comme l'ensemble du territoire français, Épinay-sur-Seine est exposé au risque de pandémie grippale. Trois facteurs sont pris en compte dans ce risque : la nouveauté du virus, sa virulence et sa contagiosité. Pour éviter sa propagation, il convient de respecter un certain nombre de précautions.

#### LES MESURES MISES EN ŒUVRE

L'État a mis en place un plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale en 2009. Objectif : protéger la population et préserver le fonctionnement aussi normal que possible de la société et des activités économiques.

Le Maire d'Épinay-sur-Seine a mis en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour maintenir les activités indispensables au bon fonctionnement de la ville même en cas de fort absentéisme du personnel communal.

#### LES BONS RÉFLEXES

##### POUR VOUS PROTÉGER

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Limitez vos contacts avec les personnes atteintes.
- Pensez à aérer régulièrement votre habitation.
- En cas de symptômes grippaux, contactez votre médecin traitant.



#### POUR PROTÉGER LES AUTRES

- Pendant au moins une semaine après le début des premiers symptômes :
  - utilisez un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser (à minima votre manche), puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains ;
  - portez un masque de protection anti-projections ;
  - isolez-vous des personnes avec lesquelles vous habitez ;
  - limitez vos contacts avec d'autres personnes ;
  - ne mélangez pas vos effets personnels avec celles des autres ;
  - nettoyez les surfaces et les objets partagés avec d'autres (poignées de porte, chasse d'eau, télécommande...).



SE LAVÉ  
LES MAINS



APPELER LE SAMU  
AU NUMÉRO 15



UTILISER UN  
MOUCHOIR EN PAPIER



## **POUR EN SAVOIR PLUS**

Sur le Plan Communal de Sauvegarde ou le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Tél. : 01 49 71 98 81

## **NUMÉROS ET SITES INTERNET UTILES**

**Urgences** • Tél. : 112

**Pompiers** • Tél. : 18

**Police** • Tél. : 17

**SAMU** • Tél. : 15

### **Mairie**

Tél. : 01 49 71 99 99

[www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)

### **Météo France**

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

### **Préfecture de Seine-Saint-Denis**

Tél. : 01 41 60 60 60

[www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr](http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr)

### **Centre antipoison**

Tél. : 15

ou **Hôpital Fernand Widal** à Paris

Tél. : 01 40 05 45 45

### **Centre hospitalier Delafontaine** à Saint-Denis

Tél. : 01 42 35 61 40

### **Infos routières**

Tél. : 0 800 100 200

[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)